

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202311/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 14/11/2023 L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 novembre 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU,
En exercice : 18
Présents : 17 maire
Votants : 18

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBouc Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROPARS Martine, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : M. LEFFRAY qui donne pouvoir à M. BRETEAU

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

BONS D'ACHATS CHEZ LES COMMERÇANTS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de distribuer des bons d'achats pour les fêtes de fin d'année :

- 30 € pour les personnes âgées de plus de 75 ans au 1^{er} janvier 2023 ;
- 50 € pour les agents titulaires
- 50 € pour les agents contractuels présents dans la collectivité depuis plus de 6 mois ;
- 50 € pour les bénévoles actifs de l'espace culturel et du portage de repas

Ces bons nominatifs, utilisables en une fois, seront valables dans les commerces de Saint-Georges-du-Bois jusqu'à la fin du mois de février 2024.

Pour être remboursés, les commerçants établiront une facture envoyée à la commune en joignant les bons qui leur auront été remis.

Le maire est chargé d'établir les bons d'achat nominatifs ainsi que la liste des bénéficiaires.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

